

Perpignan, le 20 juillet 2026

**Décision n° 2026-048 du 20 juillet 2026 portant nomination des directeurs(trice) d'antennes de
l'Université de Perpignan Via Domitia**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1, L 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n°2025-031 du 1^{er} septembre 2025 portant nomination des directeurs(trice) des antennes de l'Université de Perpignan Via Domitia ;
Vu les fiches mission « Directeur d'antenne » du Président de l'université de Perpignan du 1^{er} septembre 2025 adressées aux directeurs(trice) d'antennes de Tautavel, Font-Romeu, Narbonne et Carcassonne,

DECIDE

Article 1 - Les directeurs(trice) d'antennes de l'Université de Perpignan Via Domitia nommés à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Madame Sophie Grégoire en qualité de directrice de l'antenne UPVD de Tautavel ;
- Monsieur Henri Méric en qualité de directeur de l'antenne UPVD de Font-Romeu jusqu'au 31 août 2026 ;
- Monsieur Romain Bouniol en qualité de directeur de l'antenne UPVD de Narbonne ;
- Monsieur Laurent Ayral en qualité de directeur de l'antenne UPVD de Carcassonne.

Article 2 - Monsieur Johann Rage est nommé directeur de l'antenne UPVD de Font-Romeu à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision.

Article 3 - La décision n°2025-031 susvisée du 1^{er} septembre 2025 est abrogée.

Article 4 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET